

# Problèmes de Musique Sacrée et Réforme Liturgique

## Conclusions

Les lignes qui suivent voudraient être une conclusion... provisoire aux articles de l'année 1962-63 sur la musique sacrée dans la perspective de la Réforme Liturgique.

Dans le n° 42 nous avons fait écho aux échanges d'idées entre liturgistes allemands, dans la Revue *Musik und Altar*.

Dans le n° 43 quelques réflexions se sont efforcées d'apporter lumière et précision sur la proposition « La musique servante de la liturgie » qui avait cristallisé un certain nombre de réactions de nos lecteurs.

Dans le n° 44 des spécialistes français ont donné leurs réactions. Le manque de place ne nous avait pas permis de les présenter intégralement. Nous commençons donc par vous communiquer les derniers points d'échange qui font suite à ceux publiés au n° 44, pp. 3 à 5, sous le titre « dialogue avec nos lecteurs ».

### 10. — Souhaits concernant le chant en langue du peuple.

Ce point très important on s'en doute, a suscité des réactions quasi générales. A part Ma qui oppose une objection de principe contre la langue vivante, les autres correspondants présentent leurs souhaits. « Pas de paraphrases », dit-on en général, « que le texte du missel soit le texte chanté ».

Les paraphrases ? « Elles risquent souvent de nous donner des ersatz plus ou moins indigents et indigestes », dit C. D souhaite l'apparition d'un répertoire national, à la composition duquel les meilleurs musiciens seraient conviés. G, tout en se trouvant partisan de l'utilisation de la langue du peuple dans la liturgie, demande que l'on garde toute la modestie désirable lorsqu'il s'agit de juger une tradition deux fois millénaire.

Demondons, sur ce point, une conclusion provisoire à J qui fait remarquer que lorsque le feu vert sera donné il y aura pour « dix ans de travail pour les spécialistes de la liturgie ».

### 11. — Le cantique religieux.

C souhaite un progrès plus net dans la constitution d'un propre national de cantiques. Il souligne trois fois : « un texte unique serait souhaitable ».

L fait une suggestion ingénieuse : « qu'un certain programme commun de chants en langue vulgaire soit établi pour chaque pays. Quelques mélodies charpentées sur une de ces gammes internationales défectives : ré-mi-sol-la, mi-sol-la-do, pourraient peut-être exprimer des textes écrits en langues différentes. »

M estime que le travail du renouveau des cantiques n'est pas terminé. « Donnez-moi un bon texte, je vous ferai de la bonne musique », remarque-t-il.

### 12. — L'ordinaire.

C ne refuse pas l'idée de voir un jour le Gloria et le Credo chantés avec acclamations de l'assemblée, non pas sous leur forme actuelle, mais repensés ainsi par de nouveaux compositeurs.

### 13. — Le propre.

B espère que les textes seront revus. Spécialement les psaumes de Graduel et de la Communion. « Nous les souhaiterions rétablis dans leur fonction de méditation ou de processional, donc plus longs, quitte à écarter tel verset inapplicable après Jésus-Christ. Avec un lot de quelques antennes à choisir selon le temps liturgique ou la fête (D'accord pour un choix de 50 psaumes). Mais aussi des textes typiques de saint Jean et des hymnes pauliniennes, trop méconnus.

L craint qu'un choix de 50 psaumes avec chacun une antenne ne soit un répertoire trop important. « Une vingtaine d'antennes suffirait », dit-il.

La conclusion de cet échange pour aujourd'hui, nous la demanderons à L, qui nous semble exprimer un point de vue très sage, très lucide et très fidèle à l'esprit de l'Eglise :

« A notre humble avis, nous allons vers une liturgie de la parole en langue du peuple, mais en même temps les besoins de l'unité demanderont et développeront l'utilisation du latin de la manière qui semblera opportune à l'Eglise. De toutes manières, nous suivons les travaux du Concile avec grand intérêt, mais sans inquiétude, car l'Esprit conduit l'Eglise et veillera à ce qu'il s'ensuive évolution, progrès et non pas désordre. L'utilisation beaucoup plus répandue des musiques et des langues nationales s'accompagnera du développement de cette musique primitive qui renferme les éléments de toute musique et par là même revêt un caractère universel dans le temps et dans l'espace ; de plus, il faut admettre qu'une assemblée participe à la liturgie par le dialogue du texte, par le chant, mais aussi par le silence et la contemplation, par l'audition de certains chefs-d'œuvre qui traduisent les textes de l'Ecriture avec ce revêtement divin qui s'appelle la beauté. »

\*\*

*L'importance des sujets traités, la correspondance échangée nous invitent à tirer quelques conclusions générales. Nous le ferons d'abord par quelques mises au point, puis en vous proposant quelques pistes de réflexions.*

## I. - Quelques mises au point

### LA MUSIQUE EST SERVANTE DE LA LITURGIE.

Cette expression vénérable du *Motu proprio* de saint Pie X, n'est pas discutée ni discutable, mais l'interprétation qu'on peut en donner peut soulever des craintes.

Attention, dit J. Bonfils, à un certain rationalisme ou à un « fonctionnalisme » exacerbé. La musique est le support d'un texte, mais aussi son amplification lyrique. A mettre exclusivement l'accent sur le premier point aux dépens du deuxième, on risque de promouvoir une liturgie cérébrale qui n'accrochera pas l'homme tout entier, corps et âme, cerveau et cœur. Il y a un équilibre à trouver, cet équilibre semble capital pour l'efficacité de nos futurs offices.

Cette remarque semble très pertinente et digne d'être retenue, surtout si l'on veut rester fidèle au souhait célèbre du saint Pape : « Que mon peuple prie sur de la beauté. »

Certains sont émus par le mot « servante ». Ils y voient une sorte de dépréciation de la musique, et se feraient volontiers les champions d'une décolonisation à l'ordre du temps. Cette indignation a paru bien inopportun, si l'on se souvient de l'emploi du mot « servante », « serviteur », « servir » dans la perspective biblique et ecclésiale. La musique serait-elle offusquée d'être revêtue du même nom que la Vierge Marie ? Le musicien d'église de prendre place dans le cortège glorieux des serviteurs de Yahweh ? Le Pape lui-même, depuis longtemps, aime à s'appeler Serviteur des Serviteurs de Dieu ; le musicien serait-il au-dessus du Pontife ?

Ce qu'il faut tout de même retenir, c'est que, lorsque nous disons, après St Pie X, que « la musique est servante de la liturgie », nous ne voulons pas mettre l'organiste ou le maître de chapelle aux pieds du liturgiste officiel de la paroisse, mais leur rappeler qu'ils sont tous deux au service de la Liturgie, c'est-à-dire de l'Eglise en prière. Ceci nous conduit au problème suivant.

## COLLABORATION ENTRE LITURGISTES ET MUSICIENS.

Il faut distinguer ici entre compositeurs et exécutants. Pour les exécutants, la rencontre devrait se faire dans le cadre de la paroisse, organiste et maître de chapelle faisant partie de l'équipe liturgique qui prépare les offices. Pour les compositeurs, il faut souhaiter des contacts personnels réguliers et amicaux avec les liturgistes, et une étude profonde de la liturgie avec ses implications musicales. On pourrait envisager la rédaction d'un document de base, d'un programme simple, clair, précis, qui définirait les buts, suggérerait les orientations, préciseraient l'esprit des compositions à créer.

## LITURGIE DES LECTURES.

Il faut concevoir les lectures :

— 1. Comme une *instruction* des fidèles, instruction leur donnant le plan et la volonté de Dieu (chose admise actuellement par tous).

— 2. Comme une *célébration du Christ* présent en sa Parole. A la présence du Christ dans la liturgie de l'Eucharistie correspond une autre présence dans le mystère de sa Parole, sous le « voile » des mots. Les chants doivent exprimer cette réalité. En d'autres termes, la méditation par le Psautre gradué doit se tourner vers l'adoration et la célébration du Christ.

## LE PROBLÈME DES MISSIONS ET DE LA MISSION.

Citant un correspondant allemand nous avions écrit : « Ce qui vaut pour les missions, vaut partout. » Lisant cela, le P. Deiss réagit vivement. Il serait préférable de dire, suggérait-il : « Les principes qui valent pour les missions, valent partout. » En effet, il convient de distinguer :

A) Les principes, qui valent universellement.

B) Les points d'application.

Il est possible qu'un même principe suscite des applications bien diverses. Mais ne commettons pas l'erreur de transplanter les pratiques des pays de mission dans les pays de vieille chrétienté. Ce serait aussi mauvais que de transplanter les pratiques des pays de vieille chrétienté en territoire de mission.

Selon un autre angle de vision, on pourrait envisager :

1) Une liturgie uniquement pour baptisés.

2) Une liturgie de type catéchuménal plus marqué.

Dans toute cette question, il y aurait un terme à définir : le terme *mission...* mais ce serait sortir du cadre de cet article.

## II. - Réflexions

### DEUX PRINCIPES.

Etant reconnu que la musique pleinement liturgique est le chant (auquel peuvent s'adoindre certains instruments), deux principes fondamentaux devraient servir de base :

1. — La musique d'un chant dépend avant tout de sa fonction dans la liturgie. La considération des répertoires ou « genres de musique sacrée » ne peut intervenir qu'ensuite.

N. B. 1) La fonction dans les rites ne se réduit pas aux nécessités pratiques des cérémonies ou de l'exécution. Elle est aussi « mystique ». Un chant doit être, premièrement : praticable, c'est-à-dire conforme aux rites et accessible à l'assemblée ; deuxièmement : signe, par sa beauté, du mystère célébré.

2) La fonction d'un chant s'explique ainsi :

- a — A quelle fin liturgique chante-t-on ? s'agit-il d'une lecture, d'un hymne ou d'un psaume, d'une prière ?
- b — Qui doit chanter : un ministre, le peuple, la schola ?
- c — Quelle est la forme du texte : dialogue, répons, antiphone, tropaire ? (1).
- d — Quelle musique convient d'une part aux exigences précédentes, d'autre part à l'assemblée et à ses interprètes ?

3) Dans la mesure où la liturgie restaure la juste fonction de certains rites chantés, une partie du répertoire du passé n'est plus adaptée au culte et un autre répertoire doit être en partie créé ou restauré.

2. — Dans le chant liturgique, le texte est premier et la musique à son service.

N.B. 1) De même qu'il en fut dans la liturgie traditionnelle où des textes immuables ont été revêtus de musiques diverses selon les besoins divers changeants des assemblées, de même, si la liturgie intègre des chants en langue moderne, il sera nécessaire que cela se fasse sur des textes « autorisés » et officiels, relativement fixés et limités. En revanche, ces textes pourront être revêtus de musiques diverses adaptées aux différentes communautés. Cette situation sera notablement différente de l'actuelle, où un cantique nouveau par son genre ou sa mélodie est généralement doté d'un texte particulier, propriété d'un éditeur et pour cette raison, lié à une seule musique.

2) La tâche la plus ardue dans la création du chant en langue moderne ne réside pas dans l'adaptation ou l'invention de la musique, mais dans l'établissement de textes qui répondent à toutes les exigences liturgiques, bibliques, spirituelles et littéraires requises et qui méritent d'être retenues. L'examen de la production montre que, généralement, un auteur isolé ne peut y prétendre. Un texte liturgique est normalement le résultat d'une expression « d'Eglise ».

## LA MESSE.

La mise au point d'un style de messe dominicale adapté à la situation pastorale française ferait souhaiter pour toute assemblée ordinaire un type de messe chantée rassemblant les éléments suivants :

- 1. — Le chant de toutes les interventions publiques du célébrant, avec les réponses ou acclamations du peuple, comme cela a actuellement lieu à la seule messe solennelle ou chantée.
- 2. — La généralisation du chant des pièces de l'Ordinaire, sur un choix de mélodies praticables aux diverses assemblées.

N. B. 1) Les pièces dites de l' « Ordinaire » ne sont rassemblées que par le fait qu'il s'agit de textes fixes. Mais musicalement, l'Ordinaire n'existe pas : chaque pièce doit être traitée selon sa fonction propre : le Kyrie comme invocation litanique ; le Sanctus comme acclamation s'enchaînant à la Préface ; l'Agnus comme litanie ; le Gloria comme hymne ; le Credo comme énoncé de la foi.

2) Les trois premières pièces, conçues ainsi, n'offrent pas de grands problèmes (sinon le trop petit nombre de mélodies reçues acceptables pour le Sanctus). Le Gloria, en revanche, pour les dimanches ordinaires, clourait le rite d'entrée au détriment de la liturgie de la Parole (comparer avec les dimanches d'Avent et de Carême). Enfin le Credo, populaire en France, ne remplit guère son rôle de rappel conscient de la foi. L'Ite missa est devrait être retiré de la série et remis dans les acclamations.

3. — Parmi les pièces dites du « propre », la mise à part du graduel comme partie intégrante de l'office des lectures, donc en langue directement intelligible à l'audition, et en chant responsorial.

4. — Pour les processionnaux d'entrée et de communion, une certaine souplesse pour s'adapter à la communauté, avec plusieurs degrés possibles.

(1) Tropaire : petit chant monostrophique, typique des liturgies orientales, auquel on peut comparer certaines anciennes latines développées et autonomes.

N. B. Ces degrés pourraient être les suivants :

- a — Le propre grégorien, ou une polyphonie sur les textes actuels.
- b — Une psalmodie française, avec refrain du peuple, propre pour chaque messe, correspondant aux textes du missel. Ceci suppose une version officielle des psaumes.
- c — Une hymne adaptée au temps liturgique et pouvant servir plusieurs dimanches de suite (dont la forme littéraire et chorale serait à étudier, mais dont les onyata syriennes fournissent un modèle) (2).
- d — Quelques chants « ad omnia » du type Trisagion pour des assemblées pauvres en moyens, mais qui ne devraient pas être pour cela privées du bénéfice de la messe chantée.

5. — La restauration de la prière commune d'intercession après l'homélie qui devrait pouvoir être chantée (au moins la réponse litanique du peuple).

6. — Eventuellement, un bref tropaire d'anamnèse au milieu du canon et de doxologie à la fin, qui, comme dans les liturgies orientales, associent le peuple aux grands moments de la prière eucharistique entre le Sanctus et l'Amen final.

#### AUTRES CÉLÉBRATIONS.

Autres chants souhaitables pour améliorer les célébrations communes et favoriser une piété liturgique :

1) Une hymnodie sur les mystères du Christ, d'après les temps liturgiques, et pour certains grands rites exceptionnels (Jours saints) avec des textes assez amples (cf. les hymnes ambroisiennes et syriennes) et des mélodies développées. Ces pièces pourraient servir comme processionnaux des messes et dans les offices du soir.

2) Des hymnes pour la célébration des sacrements (rites catéchuménaux, baptême, confirmation, mariage, funérailles).

N. B. 1) Quelques cantiques récents approchent de ce que l'on cherche (« La nuit qu'il fut livré » ; « Seigneur, venez, la terre est prête » ; « Source vive »). Mais l'ensemble des textes de la majorité des chants n'arrivent pas au niveau désiré ; la forme musicale reste donc provisoire.

2) La demande des allemands d'un analogue de la séquence pour les fêtes, et les essais néerlandais de chants sur l'évangile sont intéressants ; mais pratiquement ils ne s'imposent pas, risquant chez nous d'encombrer la liturgie de la Parole et d'allonger la Messe. Ils peuvent être utiles en certains pays (missions).

Nous arrêtons ici nos réflexions sur ce sujet passionnant, qui nous a occupés pendant tout l'exercice 1962-63. Nous espérons que nos lecteurs y auront trouvé un stimulant pour leur réflexion personnelle. Nous remercions tous ceux, français et allemands, qui ont bien voulu participer au dialogue, et nous faisons confiance à la Sainte Eglise pour aider les musiciens chrétiens, suivant l'exemple du père de famille de l'Evangile, à tirer de son trésor « des choses nouvelles et des choses anciennes », pour le plus grand bien des âmes et des cités.

René REBOUD,

avec la collaboration de Jean Bonfils, Paul Cneude,  
Lucien Deiss, Joseph Gelineau et David Julien.

(2) Les onyata les plus typiques se composent d'un tropaire qui se répète trois fois et s'articule sur deux versets psalmiques choisis et la doxologie. Le tropaire se termine souvent par une acclamation à laquelle peut se joindre le peuple.